

DELIBERATION N° 92/01-02 - EMPLOI DE DIRECTEUR DE M.J.C.

Monsieur REMY, Adjoint délégué au personnel, informe l'Assemblée que le poste de rédacteur du directeur de la M.J.C., resté vacant suite à la démission de Monsieur HAVEZ à la date du 1er Novembre 1991, nécessite une modification.

L'emploi de directeur de M.J.C. n'existant pas dans le tableau type des emplois administratifs, il convient de transformer le poste de rédacteur-directeur de M.J.C., en directeur de M.J.C. contractuel.

L'agent sera nommé à ce poste pour un an renouvelable, rémunéré par la Ville de LUDRES en parfaite entente avec le Président de la M.J.C. Le diplôme requis pour l'emploi est le D.E.F.A.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier un poste de rédacteur à compter du 1er Janvier 1992 en poste de directeur de M.J.C. contractuel,
- d'inscrire les crédits nécessaires basés sur l'indice brut 413, indexé sur les traitements de la Fonction Publique Territoriale.